



Conseil municipal du 18 décembre 2023

Délibération n°114-23

Objet : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes à l'acquisition de nouveaux équipements pour la Police Municipale

Date de convocation : 12/12/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Anne-Catherine VALETTE

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Gaël DOUARD.
Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS.
Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Suite à la création d'un service de Police Municipale, il apparaît nécessaire d'investir dans des équipements adaptés aux fonctions demandées :

- Des moyens de protection individuel tels que des gilets pare-balles ;
- Armes et moyens de défense ;
- Une armoire forte sécurisée, etc.

Depuis 2016, la Région accompagne les communes dans leur démarche de sécurisation de leur territoire, notamment par le biais d'un dispositif d'aide à l'acquisition d'équipements définis par la Région Auvergne Rhône Alpes.

II. LA PROPOSITION

Actuellement, la région Auvergne Rhône-Alpes finance à hauteur de 50% des dépenses éligibles pour l'acquisition d'équipements pour les polices municipales.

La commission *Ressources*, réunie le 04 décembre 2023, a émis un avis favorable à la majorité des membres présents sur ce rapport.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Sébastien PONCET,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE **VALIDER** le principe de demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au taux maximum de 50% en vue de l'acquisition de nouveaux équipements pour la police municipale ;
- DE **DEPOSER** le dossier de demande de subvention ;
- D'**AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier permettant d'obtenir ce financement.

Mornant, le 18 décembre 2023.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.